



Dedomagement apres morsure d'un chien a la cuisse

Par **nicole5226**, le **11/12/2016** à **22:30**

Bonjour,

J'ai été mordu par un des chiens de l'assistante maternelle de mon fils, un soir, en allant le chercher, je n'ai pas eu d'arrêt de travail, deux trous dans mon pantalon et une ecchymose de 6 cm x 4 cm ainsi qu'une excoriation cutanée. J'ai un certificat médical.

Puis-je demander des dommages ? et si oui de quel valeur ?

Depuis elle est en préavis et dans 3 jours je n'ai plus d'assistante maternelle, mon fils a cinq, je suis en contrat cdd saisonnier, sans nounou je ne peux pas travailler à plus de dix minutes de mon domicile et je ne trouve pas de personne qui veuille s'occuper de mon fils qui est maintenant en périscolaire.

J'espère que vous pourrez me conseiller.

Merci.